

Sous La présidence de Madame Michèle CHIPAUX, maire

**Etaient présents :** Mesdames Elisabeth FAIVRE SONTOT, Maryline PETROFF,  
Messieurs Stéphane CORBERAND, Pascal LAROCH, Vincent MOUREY, Olivier PINOT,  
Stéphane BOUDINOT, Mathieu LAROCH, et Klaus WESTPHAL

**Absent excusé :** \*/\*

**Secrétaire de séance :** M. CORBERAND Stéphane

**Ordre du jour :**

1. Validation du RPQS
2. Modification nom de rue
3. Carte avantages jeunes
4. Convention médecine préventive – renouvellement
5. Désignation de 2 titulaires et 2 suppléants au conseil unique du SMAL (Syndicat de la Lanterne)
6. Mission de Maîtrise d'œuvre sur travaux réhabilitation logements de la cure

**1. VALIDATION DU RPQS**

Madame le maire présente le RPQS 2022 pour validation. Elle explique aux conseillers que la rentabilité du réseau est très bonne sur cette dernière période facturée car consécutivement à la permutation de la facturation des consommations et des tarifs de location des compteurs les factures de consommations sont comptabilisées pour 9 mois en 2022 au lieu de 12 pour s'aligner avec Ternuay, les répercussions seront ressenties en 2023 par le rajout, pour rattrapage, des 3 mois de consommation. Au vu de ces indications le rapport du prix sur la qualité et le service de l'eau 2022 a été approuvé à l'unanimité.

**2. MODIFICATION NOM DE RUE**

Quasiment au début du mandat la dénomination initiale du lieudit avait été modifiée car cette dénomination n'existait pas en géolocalisation. Il est donc demandé de revenir à l'initial et de modifier « aux Nogents » suivant extrait cadastral par « les Noies Jean ». Comme la commune a été contrainte de mettre des numéros sur tous les bâtiments et terrains à bâtir, cette désignation a été entrée sur une plateforme DATA.GOUV qui est utilisée par tous les services et notamment les services incendies – ambulances... Certains bâtiments comme l'église s'est vue attribuer le n° 9 b et la distillerie le 16 b et cette plateforme servira aussi de base pour desservir tous les logements existants et à venir pour la fibre. Cette modification est adoptée à l'unanimité.

**3. CARTE AVANTAGES JEUNES**

Cette carte est dédiée à tous les jeunes jusqu'à 30 ans : La commune pourrait en faire bénéficier ceux domiciliés et inscrits sur la liste électorale de notre commune, elle est valable de septembre 2023 à août 2024. Après délibération, la carte avantages jeunes sera offerte à tout jeune habitant la commune et âgé entre 18 et 30 ans, aux conditions qu'il soit inscrit sur la liste électorale et qu'il en fasse exclusivement la demande.

## **7. CONVENTION MEDECINE PREVENTIVE – RENOUVELLEMENT**

A l'unanimité des présents est reconduite la convention de médecine préventive pour la période 2024-2026 auprès du Centre de Gestion de la Haute-Saône.

## **8. DESIGNATION DE 2 TITULAIRES ET 2 SUPPLEANTS AU CONSEIL UNIQUE DU SMAL (SYNDICAT DE LA LANTERNE)**

Il est demandé la désignation de 2 titulaires et 2 suppléants pour siéger à l'unique conseil syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Lanterne. Réunion projetée en décembre sous un statut transitoire qui permettra l'institution d'un nouveau conseil par le vote d'un nouveau conseil. Sont nommés sur proposition :

- Madame Michèle CHIPAUX et Madame Maryline PETROFF, délégués titulaires,
- Madame Nathalie DIRAND et Monsieur Stéphane CORBERAND, délégués suppléants,

## **9. MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR TRAVAUX REHABILITATION LOGEMENTS DE LA CURE**

Si la commune souhaite pouvoir louer les 2 logements existants du bâtiment de la cure, des travaux de réhabilitation sont à prévoir. Pour mise en concurrence sur ce dossier sur lequel SOLIHA nous a fait un estimatif, nous avons demandé un architecte de Lure Monsieur HENRY, habitué à traiter ce type de demande, s'il est en mesure de nous établir une proposition chiffrée des travaux afin de savoir quel budget est à prévoir et si financièrement nous pourrions les réaliser.

Il est accepté, à l'unanimité de faire réaliser une étude de faisabilité pour la réfection du bâtiment de la cure par Monsieur Olivier HENRY, architecte de Lure.

### **Divers :**

Procédure au Tribunal administratif : Madame le Maire informe les conseillers de l'avancée du dossier notamment le dépôt d'un mémoire par Me CIAUDO – avocat. La commune est assignée au Tribunal Administratif. Les honoraires devraient être couverts à hauteur de 27 000 € par l'assurance GROUPAMA.

Projet de desserte forestière : les travaux sont repoussés en 2024 ; Depuis cette année les aides financières sur ce dossier sont de la compétence de la Région en lieu et place du Département. Ce transfert de compétences a été réalisé fin du 1<sup>er</sup> semestre et pour des raisons de manque de temps aucun appel à projet n'a été finalisé sur l'année et donc nous sommes contraints de déposer notre dossier début 2024. Cette aide financière, malgré l'augmentation des tarifs des matières premières sera bonifiée par une aide pour la défense incendie. En attendant cette action, il serait opportun d'effectuer un marquage de l'emprise de cette future desserte afin que l'ONF puisse prendre en compte les arbres à abattre sur ce tracé.

Affouage : Les documents d'inscription pour l'affouage seront distribués avec le prochain bulletin. La date du prochain tirage du bois est actée : samedi 18 novembre matin.

OM : Tout est en place pour le passage de la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Après bien des démarches, toutes les personnes utilisant des bacs de regroupement possèdent leur clé. La CCME fera certainement une dernière communication dans le bulletin de fin d'année pour bien cadrer ces modifications.

Fibre Optique : En collaboration avec CIRCET nous avons tout fait pour éviter au maximum l'implantation de nouveaux poteaux, tout en essayant de suivre le trajet des pylônes EDF. Certains administrés, pour des raisons de praticité de raccordement, ont décidé d'accepter de signer une convention pour l'implantation de poteau. Il a été signalé, après constatation, que de nouveaux

*poteaux mis en place étaient trop proche de la voirie ou, que les fils étaient trop bas. Nous serons attentifs à ce que ces défauts soient corrigés par les services concernés. Prière de signaler ces mêmes soucis en mairie afin que nous puissions en demander la correction.*

*L'armoire n'étant pas encore installée, nous ne serons éligibles à la fibre qu'au premier trimestre 2024 plutôt qu'au dernier trimestre 2023.*

*La Maison des 1000 étangs : Il a été évoqué lors du dernier conseil que le Département souhaitait implanter une maison des 1000 étangs à des fins pédagogiques et touristiques sur le territoire. Un appel à candidature a été lancé auquel 3 communes ont répondu. Aucune candidature n'a été retenue car le Département, a décidé de missionner un bureau d'études pour l'installation de cette maison des 1000 étangs.*

*Réunion compétence Eau à la CCME : la CCME doit prendre la compétence de l'eau au maximum au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Une première réunion a été faite le 10 octobre sur le déroulé des opérations : l'objectif étant de garder la maîtrise des coûts et donc ne pas sous-traiter cette opération à un organisme de type VEOLIA. Dans un 1<sup>er</sup> temps la CCME rétrocèdera une grande partie de ces compétences aux syndicats déjà en place.*

*Cartographie des cours d'eau : Début 2022 une communication a été faite aux administrés sur le projet de cartographie des cours d'eau par la DDT ; Dans celui-ci beaucoup de cours d'eau inventoriés étaient des surverses d'étangs, ce qui n'est pas la même chose en matière de contraintes de gestion et d'entretien. Les propriétaires d'étangs avaient été invité à vérifier et éventuellement à formuler une réclamation. A l'issue de ces réclamations la DDT devait venir vérifier sur place nos dire ; Plusieurs experts devaient se rendre sur place pour contrôler nos dire en 2022, ce qui n'a été réalisé finalement que le 9/10/2023. Monsieur Hervé MANGE et Monsieur Vincent MOUREY y ont participé afin d'étayer notre argumentaire et de ne pas se retrouver avec des cours d'eau en queue d'étangs qui ne sont en fait que des surverses. A notre connaissance il y a eu 6 réclamations.*

*Protection incendie : une tournée de contrôle obligatoire est prévue par les services incendie de Faucogney le 15 novembre prochain, pour vérifier l'accessibilité de nos points d'eau qui servent de réserve « incendie ». On est contraint de mettre en place une signalisation appropriée et Monsieur Stéphane BOUDINOT est volontaire pour faire cette tournée et suivre l'installation, à terme, des panneaux et éventuellement la mise en place d'une convention avec les propriétaires d'étangs. En effet le débit du réseau d'eau ne permet pas la mise en place de bornes incendie selon l'étude de BC2i.*

*Cérémonie du 11 Novembre : Comme chaque année une cérémonie patriotique aura lieu devant le monument aux morts, suivi d'un pot de l'amitié offert au bistrot de Charlotte.*

*Repas des anciens : à programmer le 14 janvier 2024, a priori le groupe qui venait habituellement animer ce repas s'est à nouveau proposé pour 2024.*

*Madame le maire donne aux conseillers une copie du courriel, reçu en Mairie, qui précise l'adresse mail dédié aux élus victimes de violences.*